

## ATTESTATION DE FIN DE TRAVAUX Logement individuel

N : 

NI-V1.0

### Entreprise responsable de travaux:

Raison Sociale:

Adresse:

CP:

Ville:

SIRET:

### Adresse du chantier :

NOM:

Adresse:

CP:

Ville:

### Votre logement :

Type d'habitation:  Maison individuelle  AppartementSurface:  <35m<sup>2</sup>  35-60m<sup>2</sup>  60-80m<sup>2</sup>  80-100m<sup>2</sup>  100-130m<sup>2</sup>  >130m<sup>2</sup>Energie de chauffage :  Fioul  Gaz  Electricité  BiomasseAncienneté de l'habitation :  Moins de 2 ans  Plus de 2 ans.

### Votre installation de chauffage:

#### Mise en place d'une nouvelle chaudière Fioul ou GAZ:

Type de la chaudière:  Basse température  à condensation

*La chaudière doit être installée avec la mise en œuvre d'une régulation adaptée. Dans le cas d'une chaudière à condensation, le professionnel doit vérifier que les émetteurs sont dimensionnés de sorte à permettre à la chaudière de condenser.*

#### Installation d'une régulation par sonde extérieure ou d'une programmation du chauffage:

 Régulation par sonde de température extérieure

*Pour réguler la température de départ d'eau de la chaudière pour un système de chauffage central à combustible.*

 Programmateur d'intermittence

*Le matériel doit avoir la fonction de programmation d'intermittence au sens de la norme EN 12098-5 et doit être installé sur une chaudière existante.*

 Robinets thermostatiques nbr:....

*Mise en place d'un robinet thermostatique sur un radiateur déjà existant.*

#### Installation d'une pompe à chaleur:

 Air/eau avec un COP de:   $3.4 \leq COP < 3.5$    $3.5 \leq COP < 4$    $4 \leq COP$ 

*Coefficient de performance (COP) mesuré selon la norme EN 14511 pour une température extérieure de +7 °C et une température de sortie d'eau de 35°C égal ou supérieur à 3,3. La pompe à chaleur a une certification NF PAC ou Eurovent ou un label EHPA ou l'Eco-Label européen.*

 Eau/eau avec un COP de:   $3.3 \leq COP < 3.5$    $3.5 \leq COP < 4$    $4 \leq COP$ 

*Coefficient de performance (COP) mesuré selon la norme EN 14511 pour une température d'évaporation correspondant au point nominal de la norme et une température de sortie d'eau de 35°C égal ou supérieur à 3,3. La pompe à chaleur a une certification NF PAC ou Eurovent ou un label EHPA ou l'Eco-Label européen.*

 Air/air avec un COP de:   $3.4 \leq COP < 3.6$    $3.6 \leq COP$ 

*Coefficient de performance (COP) mesuré selon la norme EN 14-511 pour une température extérieure de +7 °C et une température de sortie d'air de 20°C égal ou supérieur à 3,3. La pompe à chaleur a une certification NF PAC ou Eurovent ou un label EHPA ou l'Eco-Label européen.*

*L'entreprise responsable des travaux doit être signataire de la charte Qualipac ou disposer d'une qualification ou certification équivalente dans le domaine des PAC l'aérothermique et géothermique.*

 Programmateur d'intermittence pour un système de chauffage avec PAC existant Chauffe-eau thermodynamique individuel à accumulation.

*L'appareil doit avoir une certification NF électricité performance ou des caractéristique équivalentes selon les normes NF ISO/CEI 17025 ET NF EN ISO/CEI 45011.*

N :

## ENERGIE BOIS

Installation d'un appareil indépendant de chauffage au bois (Insert/foyer fermé, Poêle, cuisinière).

*Le rendement énergétique de l'équipement doit être supérieur ou égale à 70% et la concentration de monoxyde de carbone doit être inférieur ou égale à 0,3% selon les normes NF EN 13240 ou NF EN 13229 ou NF 14785 ou EN 15250.*

*L'entreprise responsable des travaux doit être titulaire de l'appellation Qualibois ou d'une certification dans le domaine des appareil indépendant de chauffage au bois.*

Installation d'une chaudière biomasse

*Le rendement énergétique de l'équipement doit être supérieur ou égal à 85% si le chargement du combustible est automatique ou de 80% si le chargement du combustible est manuel et doit être mesuré à partir des normes NF EN 303.5 ou EN 12809.*

## ENERGIE SOLAIRE

Installation d'un chauffe eau solaire individuel (CESI).

Nbr de capteurs solaires installés de .....

*Les panneaux solaires doivent être certifiés CSTBat ou Solarkeymark et le professionnel doit être signataire de la charte Qualisol.*

Installation d'un Système Solaire Combiné:

Surface de capteur installé en m<sup>2</sup> : .....m<sup>2</sup>.

*Les panneaux solaires doivent être certifiés CSTBat ou Solarkeymark et le professionnel doit être signataire de la charte Qualisol.*

*Le système sera couplé à un émetteur de chauffage du type basse température permettant une optimisation de la valorisation de l'énergie solaire*

## PLANCHER CHAUFFANT

Plancher chauffant à eau basse température

Surface installée : .....m<sup>2</sup>.

## Installation d'une Ventilation Mécanique Contrôlée

VMC à double flux

*Le réseau aéraulique peut passer par les combles avec des conduit isolés de 50 mm ou en volume chauffé. La VMC doit avoir un efficacité de 85% selon la norme EN 13141-7 ou certifiée NF VMC.*

VMC simple flux autoréglable.

*Le ventilateur doit avoir un puissance absorbée maximale de 35W. L'étanchéité du bâtiment doit atteindre un niveau de performance compatible avec les performances de la VMC simple flux autoréglable.*

VMC simple flux hygroréglable:

*Le système doit être répondre aux exigences de la CSTBat encadrée par le RT 035/00 ou avoir des caractéristiques équivalentes. Le ventilateur doit avoir un puissance absorbée maximale de 38W. L'étanchéité du bâtiment doit atteindre un niveau de performance compatible avec les performances de la VMC simple flux auto réglable.*

*Selon l'arrêté du 29 décembre 2010 le bénéficiaire s'engage à fournir exclusivement à la société ESLC ALPES les documents permettant de valoriser l'opération au titre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie, atteste du rôle incitatif de la société ESLC ALPES dans la réalisation des travaux et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés précédemment.*

*Selon l'arrêté du 29 décembre 2010 l'entreprise responsable des travaux s'engage à fournir exclusivement à la société ESLC ALPES les documents permettant de valoriser l'opération au titre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés précédemment.*

Signature du client:  
Fait le / / :

Signature et cachet de l'entreprise  
responsable des travaux:  
Fait le / / :

*Conformément à la loi "Informatique et Liberté" n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les signataires disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de DGEC 92055 La Défense.*